

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**



N° 89/2021

Le 16 décembre deux mil vingt et un à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 9 décembre 2021.

PRÉSENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Aubry, Mmes Coulon, Flagothier, MM. Rousseau, Lenoble, Mme Barre et M. Matron, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Choquet par Mme Dollez, M. Rauzier par M. Desmedt, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Delormel par Mme Brunet, M. Berthelot par M. Bourgeteau, Mme Konan par Mme Brunet, Mme Vigne par Mme Barre

ABSENT EXCUSÉ : M. Kwak.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Voyages scolaires éducatifs.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°71/2021 du 22 octobre 2021 relative à l'organisation des voyages scolaires éducatifs,

Considérant qu'il y a lieu de fixer la participation financière des familles à ces différents voyages,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants :

- **Ecole élémentaire Bogaert** - 58 élèves
Séjour du 10 au 13 mai 2022 au Futuroscope et Châteaux de la Loire
 - Saint Justois : 80 €
 - Extérieurs : 225 €
- **Ecole élémentaire Valentin Haüy** - 53 élèves
Séjour du 16 au 20 mai 2022 à Portbail (50)
 - Saint Justois : 140 €
 - Extérieurs : 395 €
- **Ecole élémentaire du Moulin** - 47 élèves
Séjour du 13 au 17 juin 2022 à Perros Guirec (22)
 - Saint Justois : 140 €
 - Extérieurs : 395 €

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise